

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
COURGIS**

SEANCE DU 23 JUIN 2022.

Convocation du 16 Juin 2022

affichage 28 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à vingt heures, Le Conseil Municipal de la Commune de COURGIS, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni aux nombres prescrits par la loi dans la salle de classe bâtiment mairie école, sous la présidence de Madame Bernadette CHANCEL.

Etaient présents : : CZUBA Cécile (adjointe), VAUTRIN Nadine, THOMAS Bertrand, GROSSOT Marie Sylvie, GROSSOT Anthony.

Absents excusés : BOUC Emilien (pouvoir à Anthony GROSSOT) Alain DUPRE (pouvoir à Cécile CZUBA), CHOIGNON Laëtitia.

Secrétaire de séance : Marie Sylvie GROSSOT.

Ordre du jour

- Adoption du compte rendu du dernier conseil.
- Décision modificative du budget principal.
- Délibération sur la modification des modalités de publication des actes.
- Communication du Maire.
- Questions diverses.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION 2022-022 DECISION MODIFICATIVE DE
BUDGET PRINCIPAL.**

Le Maire expose qu'il y a lieu de faire la modification de budget suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
022	Dépenses imprévues	- 3000.00
60612	Energie Electricité	1 000.00
60621	Combustibles	1 500.00
60622	Carburant	2 694.00
60628	Autres fournitures	- 1 500.00
60633	Fournitures de voierie	- 600.00
6068	Autres matières-fournitures	1 000.00
615231	Entretien voierie	-1 194.00
615232	Entretien Réseaux	-1 000.00
61551	Entretien matériel roulant	969.00
615558	Entretien autres biens mobil	100.00
6455	Assurance du personnel	30.00
6811	Dotation amortissements	1.00
TOTAL		0

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
21311	Hôtel de ville	2 071.00	1323	Subvention	2 671.00
21318	Autres Bâtiments	1 936.00	1328	Subvention 3cvt	1 335.00
			28041642	Amortissements	1.00
Total		4 007.00	Total		4 007.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

- **VOTE** la décision modificative telle que proposée si dessus.

DELIBERATION 2022-023 MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame le maire/

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de COURGIS afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage sur le panneau situé au pied de la mairie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

➤ **DECIDE** d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Communication du maire.

- Mme Leclerc demande par lettre recommandée le droit de faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Mme Chognon Laetitia, par lettre recommandée, informe de sa démission du conseil municipal.
- Mme le Maire est sollicitée pour un emploi saisonnier pour le mois de juillet. Il s'agit de LY Ann LEROUX. Le conseil émet un avis favorable à son recrutement.

Questions diverses

Cécile CZUBA :

Concernant la location du presbytère, une demande de prolongation pour le jugement a été accordée. Le jugement est reporté au mois de septembre.

Pour les jurés d'assise, la commune de Courgis a été tiré au sort. Les jurés retenus sont Mrs Régis VITEAUX, Florian DIEUX, Melle Martinez.

Marie Sylvie GROSSOT : Elle demande à ce que soit rajouter dans la liste de travaux de l'employé communal le nettoyage et l'entretien des caniveaux du village, surtout pendant l'été pour éviter des accumulations d'eau ou engorgements lors de fortes pluies d'orages.

Bertrand THOMAS : Suite à une formation, il rappelle que les jeunes de 16 ans et 3 mois doivent se faire recenser en mairie pour participer à la journée citoyenne.

Les travaux de l'église continuent...

Le dossier d'accessibilité est à l'ordre du jour, il faut effectuer des mises aux normes et établir les dossiers pour être à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15

Le secrétaire de séance
Marie Sylvie GROSSOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grossot', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Le maire
Bernadette CHANCEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chancel', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.